

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-8-1

Séance du mercredi 9 décembre 2009

BATIMENTS DES COLLEGES BUDGET PRIMITIF 2010 - & PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS (P.P.I.) 2010-2011

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Collèges, Langue et Culture Régionales du 24 novembre 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise l'inscription budgétaire des crédits au **Budget Primitif 2010**, tant en recettes qu'en dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement, tels qu'ils figurent sur **l'annexe 1** du rapport ;
- adopte le **Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Collèges 2010-2011** (**annexe 2** au rapport), en sachant que le montant des travaux nouvellement programmés s'établit à 18 495 230 € pour les restructurations, réhabilitations et extensions, à 320 000 € pour le raccordement au très haut débit et à 666 000 € pour les constructions et reconstructions de collèges, représentant un P.P.I. global (en cours, à réaliser et nouvellement programmé) de **134 386 115 €** ;
- donne son accord quant à l'opportunité de ces opérations ;

- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi des dossiers évoqués dans le rapport.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions